



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

télévision

Question écrite n° 70248

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la possibilité d'étendre le droit de réponse des intervenants, lors des émissions télévisuelles. En effet, la mise en oeuvre est techniquement concevable, si elle est limitée aux personnes directement visées par un reportage ou une émission. En effet, la multitude des intervenants lors d'une prise de vue ne permettrait pas à chacun de disposer d'un droit de réponse. Mais la création de celui-ci, raisonné, pour les médias télévisuels, répondrait aux impératifs du respect de la personne. Il souhaite avoir son sentiment sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70248

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 décembre 2001, page 7027